

CODE DE CONDUITE POUR SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

« Code de conduite des fournisseurs »

Nordex SE et le groupe d'entreprises qu'elle dirige en tant que société mère (ensemble désigné par « groupe Nordex ») s'engagent à respecter les principes de compliance, d'intégrité et de conduite éthique. Ces entreprises et leurs employés sont tenus de respecter strictement le code de conduite du groupe Nordex, les directives Nordex pertinentes et les principes de l'initiative Global Compact des Nations Unies.

Le groupe Nordex attend également de ses sous-traitants et fournisseurs (ci-après dénommés « fournisseurs ») qu'ils agissent, pendant toute la durée de la relation d'affaires, avec intégrité et dans le respect de l'éthique et de la loi, et qu'ils adhèrent strictement aux principes qui ont été spécifiés en particulier par l'initiative Global Compact des Nations Unies et sont décrits en détail dans chacune des normes ci-après :

(i) Intégrité commerciale

- Toutes les lois et tous les règlements en vigueur sont respectés. Toute pratique de corruption et contraire à l'éthique est interdite, n'est ni tolérée ni soutenue.
- Toute pratique de corruption et contraire à l'éthique est interdite, n'est ni tolérée ni soutenue.
- La concurrence loyale est encouragée et les conflits d'intérêts sont évités.

(ii) Santé au travail, sécurité, qualité, environnement

- Il existe une approche appropriée et systématique en matière de gestion HSE, de management de la qualité et de l'environnement (par exemple, conformément aux normes OHSAS 18001, ISO 9001, ISO 14001 ou à des directives nationales comparables), conçue pour garantir le respect de toutes les lois et de tous les règlements en vigueur et pour assurer une amélioration continue des performances.

(iii) Droits du travail et droits de l'homme

- Toute forme de travail des enfants est interdite et expressément rejetée.
- Aucun recours au travail forcé, obligatoire et de détenus doit avoir lieu.
- Toutes les lois et tous les règlements en vigueur dans le cadre global de la liberté syndicale et des négociations tarifaires doivent être respectés.
- L'égalité des chances et l'égalité de traitement sont encouragées.
- La discrimination, le harcèlement et les représailles ne sont pas tolérés.
- L'ensemble des réglementations nationales relatives au temps de travail sont respectées.
- Une rémunération équitable est versée conformément à la réglementation nationale en vigueur.

(iv) Responsabilité sociale

- Le fournisseur respecte le voisinage et apporte une contribution positive à la société dans laquelle il opère.

(v) Chaîne logistique

Nordex attend de ses fournisseurs qu'ils s'assurent que leurs sous-traitants et fournisseurs respectent également les principes énoncés ici. En outre, et indépendamment de la diversité des produits, des services, des marchés, des régions et des processus fournis, les facteurs fondamentaux dans l'analyse et l'évaluation des fournisseurs par Nordex sont toujours le coût, la qualité, la fiabilité, l'innovation et la durabilité.

Nordex se réserve le droit de modifier ou de compléter ce code de conduite si nécessaire dans le cadre du programme sur la compliance de Nordex.

Informations sur le système d'information du groupe Nordex

Les employés de nos partenaires commerciaux peuvent signaler et discuter tout écart de conduite ou abus en rapport avec les activités commerciales du groupe Nordex à l'aide de l'outil « **notify!** ».

Les employés de nos partenaires commerciaux peuvent contacter notre département responsable des manières suivantes :

- **Compliance Helpdesk :**

Prise de contact avec le département Corporate Compliance par téléphone (+49 40 30030 3030), par e-mail (Compliance@nordex-online.com) ou par la poste (Nordex SE, Corporate Compliance, Langenhorner Chaussee 600, 22419 Hamburg / Germany).

- **Compliance Web Channel :**

Transmission d'informations et communication avec le département Corporate Compliance via une plate-forme Internet accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à partir de n'importe quel ordinateur disposant d'un accès Internet dans toutes les langues Nordex. Il est également possible de faire une déclaration anonyme et de la transmettre au département Corporate Compliance (<https://nordex.whistleblownetwork.net>).

Les demandes sont traitées de manière confidentielle et anonyme si souhaité. Nul ne subira de préjudice d'aucune autre manière en signalant en toute bonne foi la conduite inappropriée d'un tiers.

Vous trouverez de plus amples informations sur le système d'information sur Internet (<http://www.nordex-online.com>) sous la rubrique « Compliance ».